



COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATIONS FINANCIERES

**III) OUVERTURE DE CREDITS
DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3**

Sur convocation du 18 Septembre 2023

S'est réuni le Comité de Direction d'Anglet Tourisme le mercredi 27 septembre 2023 à 11H00 à la Maison Mendi, au 15 rue de Louillot à Anglet.

PRESENTS : Mr Bleuze (Président), Mr De Paredes (Vice Président), Mr Bourricaud, Mme Mouesca, Mr Cruzille, Mme Servais, Mr Marti, Mr Ithurry, Mr Hété.

EXCUSES : Mr Bellayer

ABSENT : Mr Rocha

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3

A) EMBAUCHE D'UN CONTRAT EN ALTERNANCE :

Anglet Tourisme embauche depuis le 4 Septembre 2023, Hyacinthe GUMBS, en contrat d'apprentissage pour une durée d'1 an.

Anglet Tourisme bénéficie d'une aide de l'Etat qui sera versée mensuellement à concurrence de 500 € soit 2 000 € par an.

En contrepartie, Anglet Tourisme verse à Mme GUMBS, un salaire correspondant à 51% du SMIC.

En conséquence, il est proposé d':

- Ouvrir au CHAPITRE 013 : compte 6419 : remboursement salaires personnel pour un budget de 2 000 €
- Ouvrir au CHAPITRE 012 : compte 64112 : salaires contrats en alternance pour un budget de 2 000 €.

.../...

Lors du vote du budget primitif 2023, il a été affecté au chapitre 70 : ventes de produits fabriqués, le montant de 334 941,00 €.

Compte tenu des réalisations prévues en recettes de fonctionnement d'ici la fin de l'exercice 2023, ce budget doit être revu à la hausse, et plus particulièrement les comptes qui concernent la location de l'Espace de l'Océan et les prestations groupes et séminaires.

Le montant de l'augmentation budgétaire en dépenses et en recettes s'élève à **32 500 €**
Ce montant sera affecté en recettes et en dépenses comme expliqué ci-dessous :

REDEVANCE MAIRIE/ AGENT D'ENTRETIEN/VACATAIRES SSIAP/SEMINAIRE GNDA & autres

- compte 7060 : location Espace de l'Océan : + 2 500 €
- compte 6511 : redevance Mairie Espace de l'Océan : + 2 500 €

- Compte 7060 : location Espace de l'Océan : + 15 000 €
- Compte 6412 : congés payés : + 2 650.42 €
- Compte 6414 : indemnités et avantages divers : +12 349.58 €

- Compte 706-3 : Agents d'accueil/ADS/Siap : + 5 000 €
- Compte 64114 : Salaires des vacataires : + 5 000 €

- Compte 706-1 : prestations groupes et séminaires : +10 000 €
- Compte 6257 : accueil/réceptif : + 10 000 €

Le détail des ouvertures de crédits sont repris dans le document joint.

Le président soumet cette délibération au vote.

- Votes : 9
-
- Pour : 9
- Abstention : 0
- Contre : 0

Fait à Anglet le 27 Septembre 2023


Le Président
Anthony BLEUZE